

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 avril 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 9

de Votants 11

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un avril à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement à la salle polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Régine AILHAUD-BLANC, Maire.

OBJET :

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Etaient présents: Régine AILHAUD-BLANC, Antoine ARENA, Bénédicte PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Aude AMAUDRIC, Christophe PEREZ, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET,

Excusés: Thierry JAUFFRED

Procuration de Gérard NÉEL DELAFOSSE par Antoine ARENA, et Patrick BERTIN par Régine AILHAUD BLANC

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

NOTA: Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 15 avril 2020.

Pour rappel, en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril pour faire face à la situation d'urgence liée à l'épidémie du Covid-19, les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Un membre de l'organe délibérant peut-être porteur de 2 pouvoirs.

Les membres du conseil doivent être munis de la convocation et de leur attestation de déplacement, (cocher la case convocation judiciaire ou administrative).

Compte tenu de la situation exceptionnelle, Mme le Maire a demandé que la séance soit effectuée à huis clos.

Puis Mme le Maire, présente le budget Communal pour l'exercice 2020.

Cette année est un peu particulière puisque nous réintégrons l'excédent de l'exploitation du service eau et assainissement en recettes de fonctionnement du budget communal. (Pour **46 798.50€**) Nous réintégrons également l'excédent d'investissement du service eau et assainissement en recettes d'investissement du budget communal, (**126 813.72€**) en le cumulant avec le déficit d'investissement du budget communal qui est de - **172 093.06 €** soit en dépenses investissement budget communal la somme nette de 45 279.34€ arrondi à **45 280€**

Par contre nous devons tenir compte de la facture d'assainissement non transmise en 2019 pour un montant de **65 480.23€** et d'un paiement d'indemnités (**11 969€**) dans le cadre de la mise en place de périmètres de sécurité qui a été affecté à tort au budget principal en 2019. Ensuite en conseil le montant des excédents transférés à Provence Alpes Agglomération sera voté.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/04/2020
004-210400479-20200421-DE_2020_026-DE

La section investissement est exceptionnellement en déséquilibre positif

En dépenses d'investissement : 640 844€

Le montant total des travaux budgétés s'élève à **564 564 € (y compris les restes à réaliser)**, selon tableau ci-après. Il faut rajouter le remboursement des emprunts **pour 25 000 €, 1 000,00 €** de dépôt et cautionnement, des travaux en régie pour **5 000 €** et le report des résultats cumulés 2019 de **45 280 €**. Nous arrivons à un total dépenses d'investissement de **640 844 €**.

00	Financières			26 000,00 €
	1641	Capital emprunt à rembourser	25 000,00 €	
	165	Dépôt et cautionnement	1 000,00 €	
000	Investissements divers			39 613,00 €
	204113	Subventions d'équipement versées	1 728,00 €	
	21318	Autres bâtiments publics	29 385,00 €	
	21568	Autres matériels	5 000,00 €	
	2184	Autres immobilisations	3 500,00 €	
001	Report des résultats investissements BP et SEA 2019 soit: -172 093,06€ + 126 813,72€		45 280,00 €	45 280,00 €
040	Travaux en régie			5 000,00 €
	Rénovation atelier techniques		5 000,00 €	
101	Travaux bâtiments			30 479,00 €
	21318	Autres bâtiments publics WC + dalle	10 000,00 €	
	2181	Accès bibliothèque PMR	4 000,00 €	
	2313	Rénovation logement communal étude	5 000,00 €	
	2313	Agrandissement cantine étude	10 000,00 €	
	2313	Divers aménagements	1 479,00 €	
102	Travaux agencements extérieurs			31 000,00 €
	2313	Ravin des Touisses	18 000,00 €	
	2128	Parcours santé	13 000,00 €	
105	Rénovation église			285 000,00 €
	2313	Dossier église	285 000,00 €	
120	Matériel et mobilier			16 500,00 €
	2181	Divers aménagements et achats	2 000,00 €	
	2183	Dossier informatique	12 000,00 €	
	2183	AGEDI logiciel cimetièr	2 000,00 €	
	2184	Mobilier Bibliothèque et école	500,00 €	
124	Acquisition matériel technique			4 800,00 €

	2158	matériel technique	4 800,00 €	
930	Voirie communale			107 172,00 €
	2315	Voirie 2020	69 172,00 €	
	2128	Pluvial urbain	35 000,00 €	
	2152	Traçage réseau voirie	3 000,00 €	
	Voirie communale			50 000,00 €
932	2315	Voirie enfouissement réseaux secs et humides	50 000,00 €	
Totaux			640 844,00 €	640 844,00 € €

En recettes d'investissement : 737 007€

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à **110 000.00 €**.

Cette année un emprunt de **222 000 €** viendra soutenir les investissements, compte tenu du décalage des travaux de rénovation de l'église inscrits au budget 2019, le prêt prévu l'exercice précédent n'a pas été demandé.

Au montant des subventions attendues pour **171 413 €**, il faut rajouter un remboursement de TVA évalué à **45 000 €, des taxes d'aménagement pour 10 000 €** le compte dépôt et cautionnement pour **1 000.00 €**, un excédent de fonctionnement pour 2019 de **177 594€** suite à affectation du résultat 2019, Nous arrivons à un total recettes d'investissements de **737 007 €**.

00	Financières			233 594,00 €
		10222	FCTVA sur dépenses investissements 2019	45 000,00 €
		1068	Affectation résultats BP 2019	177 594,00 €
		10226	Taxes d'aménagement	10 000,00 €
		165	Dépôt et cautionnement	1 000,00 €
000	Non individualisées			223 008,00 €
		1641	nouvel emprunt église et voirie	222 000,00 €
		1348	Rénovation archives	1 008,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement			110 000,00 € 110 000,00 €
040	Provision pour risque			
101	Travaux bâtiments			30 000,00 €
		1321	DETR 2016 PMR	30 000,00 €
102	Travaux agencements extérieurs			4 162,00 €
	RF Préfecture de Digne les Bains	1322	Parcours santé FODAC 2020	4 162,00 €

105	Rénovation église			135 026,00 €
	1321	Dossier église DETR 2020	135 026,00 €	
931	Voirie communale			1 217,00 €
	1342	Amende de police	1 217,00 €	
Totaux			737 007,00 €	737 007,00 €

La section fonctionnement est équilibrée pour un montant de 964 365 €.

Pour les dépenses :

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à **778 370 €** (pour **819 139.91 €** en 2019).

Le poste principal est le poste du personnel qui amorce une baisse compte tenu du transfert au 1^{er} janvier 2020 à Provence Alpes Agglomération d'un agent.

Les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunts) pour **9 000 €**, des dépenses imprévues pour **60 000 €**, des charges exceptionnelles pour **6 995 €**, et un virement à la section d'investissement de **110 000.00 €** portent la totalité des dépenses à **964 365 €**.

Pour les recettes :

Les recettes de gestion courante sont évaluées à **672 375 €** (**683 670. €** en 2019).

La Dotation Globale de Fonctionnement est stable par rapport à 2019.

Pour 2020, pas d'augmentation des taxes fiscales.

A cela, il faut rajouter des produits exceptionnels pour **3 000 €**, une opération d'ordre correspondant aux travaux en régie pour **5 000 €** et les résultats de fonctionnement reportés de l'année 2019 dont le montant est de **283 990 €** pour arriver à un total de **964 365 €**.

Pour information cet excédent fonctionnement de 283 990€ se compose de l'excédent fonctionnement du budget communal pour **237 190.41€** et de l'excédent fonctionnement du service eau et assainissement pour **46 798.50€**.

Vu les résultats de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2019 des comptes administratifs de la commune et du service eau et assainissement, qui sont repris en totalité au budget Communal 2020

Vu l'affectation des résultats 2019

Vu la reprise des restes à réaliser en section d'investissement

Vu les dépenses nécessaires et les orientations prévues au fonctionnement de la Commune,

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal valident le budget 2020 communal ainsi présenté selon les montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	<u>964 365 €</u>	<u>640 844 €</u>
RECETTES	<u>964 365 €</u>	<u>737 007 €</u>

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/04/2020 004-210400479-20200421-DE_2020_026-DE

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/04/2020
004-210400479-20200421-DE_2020_026-DE

